



Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 75/2022/GTH/CAB/ET/et
Taraho 'i, le 22 juin 2022.

À

Monsieur Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU

**Ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines, en charge de
l'Artisanat (MCE)**

Objet : Élévation du niveau de la mer en Polynésie française

Monsieur le Ministre, cher Heremoana,

Le groupe de recherche scientifique « NZ SEARISE - Te tai Pari o Aotearoa » a publié le 2 mai 2022 un rapport particulièrement alarmant sur l'élévation du niveau de la mer et ses conséquences pour les populations établies le long du littoral néo-zélandais.

Selon les données recueillies et analysées par ce vaste programme de recherche quinquennal financé par le ministère de l'économie, de l'innovation et de l'emploi néo-zélandais, le niveau de la mer monterait deux fois plus vite que prévu dans certaines parties de l'archipel sous l'effet conjoint d'une augmentation du niveau de la mer et d'un enfoncement des zones côtières.

Ainsi, selon le professeur de l'université Wellington de Victoria qui a dirigé ce programme, les villes d'Auckland et Wellington seront particulièrement menacées par ce phénomène d'ici 2040, ce qui nécessitera une relocalisation d'une partie de ses habitants du front de mer et de certaines banlieues, une augmentation des primes d'assurances et une dépréciation de la valeur des logements.

Les scientifiques locaux et internationaux du programme ont également mis au point un outil en ligne permettant aux habitants, aux autorités et aux promoteurs immobiliers de vérifier les prévisions pour la zone qui les concerne afin qu'ils évaluent le risque d'inondation et d'érosion et réfléchissent en conséquence à la meilleure façon de s'adapter à cette élévation du niveau de la mer. Ces données sont d'ailleurs consultables librement et gratuitement en ligne par chaque citoyen kiwi sur le site internet <https://www.searise.nz>

La Première ministre d'Aotearoa, Jacinda ARDERN a par ailleurs indiqué que « la planification était déjà en cours, y compris la budgétisation de la relocalisation, loin des côtes vulnérables, de

certaines habitants et infrastructures » et qu'elle travaillait « avec les autorités locales et les assureurs pour déterminer qui doit supporter les coûts de certaines de ces options car ils ne doivent pas incomber à une seule partie. ».

La France a d'ailleurs, dans le cadre de la loi Climat et Résilience de 2021, publié la liste des 126 communes concernées par un risque accru de submersions marines parmi lesquelles 13 communes de Martinique, 9 de Guadeloupe et 3 de Guyane et prévoit des dispositifs financiers de transfert des populations concernées par le phénomène d'érosion côtière.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il de notre Pays ? A l'instar de nos frères *maori*, votre ministère dispose-t-il d'ores et déjà de données scientifiques chiffrées permettant d'apprécier et de prévoir les niveaux et rythme d'élévation de la mer et leur impact sur nos populations qui vivent pour la grande majorité d'entre elles le long des littoraux et dans les plaines côtières de nos îles ?

Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour planifier et financer d'éventuelles relocalisation des populations qui seront inéluctablement affectées par ces phénomènes climatiques durables ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



M^{me} Éliane TEVAHITUA